

511

44

N° du bord de commande: **TVA : FR 36: 384 023 784**

LE 31 octobre 2025

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Article L441-10 et D441-5 du Code de commerce).